Montanay
Entre Saône et Dombes

FICHE MEMO

ORGANISATION DES SERVICES PERISCOLAIRES

DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES

1- RESTAURANT SCOLAIRE (MATERNELLES ET ELEMENTAIRES)

1-1 Réservations, absences, annulations

Réservations :

A faire par les familles

- Par l'application https://apptable.elior.com/connexion à l'aide du code d'accès fourni par le prestataire
- Ou directement par mail auprès de la Cheffe du restaurant scolaire : av004012@elior.com

Modifications (annulations ou réservations) : au plus tard 48h avant la date de prise du repas.

Absences justifiées (avec fourniture d'un justificatif dans les 5 jours à av004012@elior.com

- Décès d'un membre de la famille
- Fin ou interruption d'activité d'un ou des deux parents
- Absence de l'enseignant
- Journée de sortie ou voyage scolaire (pas de justificatif à fournir)
- Grève de l'enseignant (pas de justificatif à fournir)
- Maladie (certificat médical ou ordonnance au nom de l'enfant)

1-2 Tarification / Paiement

Tarification au quotient familial :

TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	TARIF PAR REPAS MATERNELLES	TARIF PAR REPAS ELEMENTAIRES
Moins de 900€	4.50€	4.90€
901€ - 1300€	5.10€	5.50€
1301€ - 2500€	5.65€	6.05€
Au-delà de 2500€	5.80€	6.20€

En cas de changement de situation, se référer au règlement périscolaire (**Titre 2 – Article 2**) disponible sur le site de la commune

Cas des PAI en panier repas : tarification de 1.60€/jour

2 - ACCUEIL DU MATIN ET ETUDE DU SOIR (ELEMENTAIRES)

2-1 Organisation

Ecole élémentaire Louis GUILLEMOT	
Classes	CP au CM2
Accueil du matin	De 7h30 à 8h20
Accueil du soir	De 16h30 à 18h00 **Les départs sont possibles uniquement aux horaires suivants :16h30 - 17h00 - 18h00**
Lieu	Ecole élémentaire : 116 rue centrale
Contact	Portable périscolaire : 07-85-72-24-99

L'étude du soir est uniquement surveillée et non dirigée. Les enfants peuvent, selon leurs souhaits, pratiquer une activité ou réaliser leurs devoirs. Il appartient à chaque famille de s'assurer du suivi des devoirs.

2-2 Réservations, absences, annulations

A compter du Lundi 4 mars 2024, les réservations aux services périscolaires se feront à partir du nouveau portail des familles AIGA-INOE, accessible via le lien :

https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11699089#connexion&115904

Pour toutes modifications de pointage, vous devrez les effectuer sur le planning dédié, en veillant à respecter impérativement les délais suivants :

- **Pour les inscriptions les lundis et mardi, possibilité de modifier jusqu'au vendredi qui précède à 12h00**
- **Pour les inscriptions des jeudis et vendredis, possibilité de modifier jusqu'au mardi 20h00**

Une fois ces délais dépassés, vous ne pourrez plus modifier ou supprimer les inscriptions.
De ce fait,
Pour la garderie du matin,
- Les enfants non-inscrits ne seront pas pris en charge.
- Les enfants inscrits non présents seront néanmoins considérés comme tels, impliquant la facturation prévue.

Pour l'étude du soir
- Les enfants inscrits ne pourront quitter l'école avant 17h00.
- Les enfants non-inscrits seront reconduits au portail à 16h30.

Pour les urgences vous devrez contacter directement les agents en charge du service périscolaire par téléphone au **07 85 72 24 99**

2-3 Facturation et règlements

ACCUEIL DU MATIN :

Forfait de 15€/mois - Facturation au trimestre (Un avis des sommes à payer est adressé par les services du Trésor Public).

Les règlements sont à effectuer dès réception (voir modalités de paiement dans le règlement périscolaire **Titre 3 – Article 2**)

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR :

Service gratuit.